

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 3 mars 2026,

le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal Nr. 01/2026 du 16 février 2026
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour

Décide :

D'approuver l'amendement proposé par la commission de gestion-finances (ajout de l'article 1.1) et le préavis municipal amendé Nr. 01/2026, comme suit :

Art. 1

D'accorder un crédit de CHF 3'500'000.-- pour l'acquisition et la rénovation du bien-fonds RF 5819/193.

Art. 1.1 (amendement)

D'accorder un crédit supplémentaire maximum de CHF 456'000.- pour couvrir les frais d'acquisition, les éventuels travaux d'aménagement et mise aux normes, ainsi que d'éventuels frais d'évacuation.

Art. 2

D'accorder un crédit supplémentaire de CHF 500'000.-- pour le cas d'une surenchère pour l'acquisition du bien-fonds RF 5819/193.

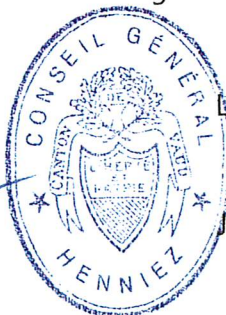
Art. 3

D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt auprès d'un établissement financier au meilleur taux.

Au nom du Conseil général

Le Président

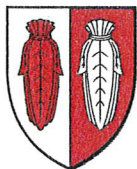

Alain Aeberhard



La Secrétaire


Jeannine Hausammann

Henniez, le 3 mars 2026



EXTRAIT du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 3 mars 2026,

le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal Nr. 02/2026 du 16 février 2026
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour

Décide :

D'approuver le préavis municipal Nr. 02/2026, comme suit :

Article 1

De fixer le plafond d'endettement à CHF 9'000'000.00 pour la législature 2026-2031.

Article 2

D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune.

Article 3

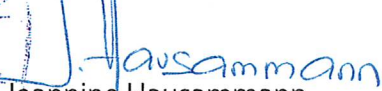
De fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 12'000'000.00 pour la législature 2026-2031.

Au nom du Conseil général

Le Président


Alain Aeberhard

La Secrétaire


Jeannine Hausammann



Henniez, le 3 mars 2026